

## CSE Extraordinaire : Politique sociale

---

### Quelques chiffres clés de 2023 en région PACA :

- Hausse des CDI à hauteur de +2% en lien avec l'augmentation nationale dû à « action recrut »
- En 2024 : une augmentation est à présager avec + 300 effectifs temps plein travaillé au niveau national.
- Baisse du volume de CDD à hauteur de 14 %
  - **Augmentation des démissions et des arrêts maladies** (le taux d'arrêt atteint presque 10% tandis que la tendance dans la fonction publique est de 4 voire 5%)
  - 14 ruptures conventionnelles en paca sans consommation intégrale du budget.
  - Des licenciements essentiellement liés aux inaptitudes (rejoignant l'analyse nationale de FO qui traduit le fait que certains salariés deviennent malades et inapte en travaillant à France travail)

### **Le vrai problème pour FO est le plafond d'emploi...**

Plafond très insuffisant à France Travail. La Direction Régionale n'a pas d'autre choix que de tenter de palier à ces insuffisances en faisant de la gestion de pénurie. Les effectifs alloués ne sont pas au rendez-vous pour répondre à la charge de travail. Les affectations d'effectifs en agence ne sont pas calculées à partir d'une charge de travail (comme normalement cela doit être fait), elles le sont à partir d'un volume d'effectif alloué, ce qui est contraire à la logique de calcul et qui ne répond absolument pas aux besoins réels. Cette tendance va se renforcer en 2024 et surtout à partir de 2025 avec la baisse d'effectif annoncée...

### **Info diverses de la DR**

3 conseillers justice seront financés par le FSE en PACA par le biais de la création de sas sur les lieux.

## CSE ordinaire

---



### Déclaration

ELD en agence, LE POINT DE RUPTURE ? [Accéder à la déclaration](#)



### Consultation sur les évolutions d'organigramme de la Direction

Retrouvez le résumé de ce point dans notre précédent Compte rendu en cliquant : [ici](#) (CR CSE 31/10/24)

Pour cette consultation, **FO a voté contre**



**L'avis FO** : Les changements répétés d'organigrammes sont toujours aussi mal vécu pour le personnel se traduisant par des risques Psychosociaux pouvant avoir des impacts sur leur santé mentale d'où notre opposition à ce nouvel organigramme.



### Consultation sur le redécoupage départemental 04/05

Retrouvez le résumé de ce point dans notre précédent Compte rendu en cliquant : [ici](#) (CR CSE 31 / 10/24)

Suite à la dernière information, nous relevons que ce redécoupage fait suite à une demande (voir ordre) du conseil départemental des alpes de hautes Provence (04). Ceci est annonciateur de qui dirige désormais !

Pour cette consultation FO a voté contre



**Pour les élus FO**, ce redécoupage départemental est vécu comme une atteinte à la proximité du service public pour les usagers du fait, de l'éloignement de leur nouvelle agence de rattachement. Dans cette mesure nous y décelons des Risques Psychosociaux accru pour les conseillers, compte tenu du mécontentement des demandeurs d'emploi qu'ils devront subir.

Enfin, nous déplorons également une augmentation des délais de route pour les conseillers ceci s'avérant contraire à la politique RSE de l'établissement.



## Information sur l'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement

### A-t-on les moyens de le faire ?

Le DR informe qu'il ne souhaite pas « mettre dans le rouge les collaborateurs ». Les marges évoquées pour tenter de répondre à la problématique de + de charge avec - de ressources :

#### Les leviers internes pour gagner en efficience (faire + avec -) :

- Différer la reprise du stock des inscriptions BRSA car nous avons 2 ans pour le faire, ceci permettra de se focaliser uniquement sur le flux entrant.
- Agir sur les viviers
- Donner un portefeuille aux Conseillers Dominante Entreprise
- Relancer l'accueil par tous
- Adapter les objectifs au regard des performances

#### Levier externe :

- Externalisation des tâches en faisant appel à un prestataire (Sachant qu'en 2027, 1 milliard d'euros devra y être consacré !)
- Quel travail sera partagé avec les différents partenaires

La direction estime que les nouveaux portefeuilles seront remplis progressivement et que cela sera gérable pour les conseillers.

### Un outil généralisé pour le suivi des 15 h hebdomadaires

Le 09 décembre sera la date de la généralisation de l'« organisation des démarches » qui est actuellement l'outil utilisé dans le cadre du CEJ, qui permettra de répondre au 15h d'obligation hebdomadaire prévu dans la loi plein emploi.

Le conseiller aura des suggestions de l'outil qu'il pourra valider s'il est d'accord.

### Suivi des 15h pas pour tout le monde au départ !

A ce stade les 15 h ne pourront pas être fait pour tous les DE même si la loi le prévoit. L'enjeu est déjà de proposer un accompagnement intensif (CEJ, portefeuille RSA, Global, AIJ, Equipe emploi) pour lequel l'outil servira aux conseillers de cette typologie (propos de la DRA).

### Le DE ne souhaite pas signer le contrat d'engagement ?

S'il refuse de le signer, il sera radié !

### Le conjoint d'une personne étant au RSA (ou demandant) ?

Le conjoint sera inscrit. France travail proposera au conjoint un accompagnement s'il n'a pas d'emploi, cependant contrairement au demandeur d'emploi, il n'aura pas d'obligation de signer le contrat d'engagement pour rester inscrit (car en cat 10.1 sans obligation d'actualisation)

### Le questionnaire lors de l'entretien d'orientation (EDO)

Cette tâche sera planifiée sur ¼ de journée (2h). Le temps consacré à la réalisation du questionnaire est annoncé de base à 15 min, ceci étant, il est possible d'aller au-delà (jusqu'à 30 min suivant l'organisation de l'agence) donc les 15min, ne sont pas une obligation en soit mais bien un temps estimé pour la réalisation de cette action.

L'activité EDO est considérée comme **étant une plage contrainte**.

**La direction affirme qu'il n'y aura pas de contrôle sur le nombre de questionnaire réalisé par conseiller.**

Pour la direction le plus important n'est pas le temps consacré au questionnaire mais le délai entre la demande d'inscription et l'orientation, qui ne doit pas être trop long (1 à 12 jours).

### **Une ligne téléphonique pour la prise d'informations !**

Dans le cas où le Demandeur d'emploi n'a pas répondu à son questionnaire et qu'il n'y a pas eu de décision du conseil départemental, une ligne téléphonique pour récupérer des informations sera disponible pour le demandeur d'emploi et le réseau de l'emploi.

Tel : 01.84.89.00.76

### **La prise de RDV**

Une proposition d'entretien d'orientation (de J+1 à J+12) sera faite. Pour cela, le conseiller aura 3 tentatives d'appels. Si le demandeur d'emploi ne répond à aucuns appels, un entretien physique d'orientation sera alors positionné.

Pour plus de précisions : [lien médiathèque](#)

### **Un algorithme qui sera départementalisé**

A l'inscription, et la récupération du questionnaire l'outil va proposer une orientation d'accompagnement. Le conseil départemental à dans la loi, la possibilité de déléguer à France travail le suivi de ses BRSA. L'outil sera donc contraint d'être programmé sur un bassin départemental afin de pouvoir répondre à cette possibilité.

### **Quid de la condition d'aptitude physique pour s'inscrire ?**

Cette condition d'inscription nous la connaissons tous, car elle est l'élément permettant à un DE de s'inscrire. Au déploiement de ce nouveau dispositif, cette logique perdurera malgré la présence de catégorie 9, 10.1 et 10.2

### **Le CRE est-il compétent pour les contrats d'engagement non signés à France Travail ?**

Chacun ses DE ! Si un demandeur est accompagné ailleurs, il ne sera pas contrôlé par France Travail.



Il est à noter que les élus ont négocié auprès de la direction la mise en place d'une commission de suivi sur ce point. Elle se réunira mensuellement en présence de la direction régionale.



### **Point d'étape sur le projet Avenir Pro**

Avenir pro est un dispositif visant à faire connaître l'offre de service de France travail aux lycéens. Ce dispositif est déployé conjointement avec la mission locale.

La poursuite du dispositif dans les lycées dans lesquels France Travail est intervenus a été validée. Quelques modifications au passage : le nombre de sessions ont été réduites de 8 à 4. La poursuite aura pour objectif d'organiser des événements chaque mois avec les lycées et les entreprises déjà connus.

Il est prévu d'ajouter 13 nouveaux lycées en 2025, entre janvier et avril pour lesquels il sera seulement fait une intervention et un évènement sur cette période.  
 Une généralisation est programmée pour septembre 2025 avec tous les lycées de la région, une action de communication sera déployée au 1<sup>er</sup> semestre envers les lycées qui ne connaissent pas avenir pro soit 30 lycées.

**Il n'y aura pas d'effectifs en plus pour cette charge supplémentaire...**



## Information sur l'enregistrement des appels à des fins de sécurisation

L'enregistrement sera possible pour tout appel entrant et sortant au 39.49 et 39.95 du moment que cela mobilise Odigo, le DE sera informé avant la prise d'appel.  
 Le conseiller peut suspendre et reprendre l'enregistrement à souhait.  
 Quand il raccrochera l'enregistrement sera supprimé s'il ne souhaite pas le conserver.  
 Le DE pourra refuser l'enregistrement mais le conseiller sera quand même autorisé à enregistrer l'appel dans le cadre de la sécurisation des agents.  
 Les données des communications seront conservées 6 mois. Si une action en justice voit le jour, l'audio sera conservée au-delà de 6 mois.

**Accès à l'enregistrement** : seul l'ELD et le service de sécurité des personnes pourront le consulter.

Le conseiller sera invité à faire une fiche de signalement en cas d'agression verbale sur ce canal avec appui de son REA.



A noter que la **fiche de signalement reste fortement conseillée** dans des situations d'agression avec nos usagers.

### Vos élus & représentant FO au CSE



	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Représentant Syndical
Titulaire	Nathalie CABASSON	Fabrice SMACCHIA	Patrick CAMPANELLA	
Suppléant	Muriel NOTARI	ÉRIC PROTÉGONE	Christophe VIGUIÉ	
Titulaire	Frédéric ARRIVÉ	Érika Moyse	-	Marc-Antoine PÉAN
Suppléant	Régis CUQUEL	Dany KOSKAS	-	
Titulaire	-	Stéphane JONCOUR	-	
Suppléant	-	Sébastien MOULLET	-	